



Séance du 25 janvier 2012.

Présents : *Mmes et MM. BELLOT François, Bourgmestre-Président ; de BARQUIN Jules, LEJEUNE Janique, VUYLSTEKE Pierre, HERMAN Yvon et BARTHELEMY Isabelle, Echevins ; DUBOIS Jean-Marie, BILLIET Léonard, MARION Rose-Marie, DEFAUX Julien, VERDUYSTERT Véronique, GRANDMONT André, MANIQUET Albert, LAVIS Thierry, MAHIN Jean-Marc, MERTZ Pascal, LIBOTTE Laurent, THERASSE Rudy, et BONHIVERS Michel, Conseillers ; HENIN Jean-Marie, Président du C.P.A.S. (voix consultative) ; PIRSON Luc, Secrétaire communal.*

Excusés : *Mme et MM. HENROTIN Jean, DEFOY Jannick et DERMAGNE Pierre-Yves, Conseillers communaux.*

Délibération n° 003/2012.

BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2012.

Le Conseil Communal ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 11 octobre 2011, relative au budget pour l'année 2012 ;

Vu le règlement général de la comptabilité communale (Arrêté du gouvernement wallon du 05.07.2007), et en particulier ses articles 7 à 13 ;

Vu les articles L1122-23 et 26, § 2 ainsi que le livre III de la 1^{ère} partie (« Finances communales ») du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis de la commission instituée par l'article 12 du Règlement général de la comptabilité communale ;

Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2012, services ordinaire et extraordinaire, et ses annexes ;

Vu le rapport :

- sur la politique générale et financière de la Commune ;
- de synthèse sur le budget de l'exercice 2012 ;
- sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2011 ;

ECOUTE les commentaires du Collège Communal sur le contenu de ce rapport, selon le prescrit légal ;

Après en avoir délibéré ;

PAR 13 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS :

VOTE sur l'ensemble du budget communal pour l'exercice 2012 ;

Récapitulatif du budget 2012 :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Recettes :	20.102.569,03 EUR	7.321.582,04 EUR
Dépenses :	<u>18.469.157,09 EUR</u>	<u>7.321.582,04 EUR</u>
Boni :	+ 1.633.411,94 EUR	0,00 EUR
Résultat du budget ordinaire à l'exercice propre : déficit de 135.635,37 EUR.		



Séance du 25 janvier 2012.

Délibération n° 003/2012 (suite 2).

Monsieur Michel BONHIVERS, Conseiller communal, justifie son abstention :

« Petit rappel de 2011 : la citation :

Le budget devrait être équilibré, les finances publiques devraient être comblées, la dette publique devrait être réduite...etc...

Cicéron – 55 avant JC

Malgré l'effort réalisé pour assainir les finances communales, le déficit de l'exercice ordinaire propre se situe toujours à +/- 130.000 €.

Il ne dépasse pas le tiers boni, le principe est respecté.

La capitaine du navire qui reçoit des informations « météo » très fiables (plus éventuellement des indications de ses rhumatismes) doit réduire la voilure pour pouvoir traverser la tempête financière qui s'annonce.

Le risque de chavirage est très grand et les profondeurs sont abyssales.

Toutes aides financières, dépenses dites FACULTATIVES, (+/- 650.000 €), apportées aux nombreuses activités doivent donc être revues à la baisse.

Il faut recentrer l'activité communale sur les compétences essentielles, ses devoirs régaliens.

Le paradoxe de considérer un emprunt comme une recette extraordinaire perdue à un point tel que le recours à l'emprunt (dette) redevient le mode de financements des investissements prépondérants.

Le total des dépenses ordinaires est toujours plus important que la moyenne de cluster (communes comparables).

Enfin, il y a lieu de signaler une forte augmentation des subsides de fonctionnement des fabriques d'église. Ceci implique des réponses à certaines questions...

Cet ensemble de considérations, c'est le prix à payer pour l'équilibre financier de l'application de la REGLE VERTE.

Côté recettes, cette règle précise également la mise en œuvre de PRODUCTIONS d'énergies, entre autres, électriques. »

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(s) L. PIRSON.

Le Président,
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 26 janvier 2012.

Le Secrétaire communal,

L. PIRSON.



Le Bourgmestre,

F. BELLOT.